

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2021-12  
du 18 Octobre 2021**

**Madame la Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

- Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juin 2020 et 26 février 2021, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre) qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu' à 25 000 € H.T. mais aussi la passation des avenants sur ces marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE**

**Article 1** : Un marché de prestation de service est conclu avec TP VAUGNERAY pour les opérations de déneigement de l'hiver 2021-2022 selon les conditions suivantes :

=) 83 € de l'heure

=) Forfait de 830 € pour la préparation et l'entretien des équipements

**Article 2** : Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,  
Agnès NELIAS



Transmise en préfecture le 26 OCT. 2021  
Notifiée le : 26 OCT. 2021  
Affichée le : 26 OCT. 2021